

République Française
MAIRIE DE MARCHAMP

135, rue Principale
CERIN
01680 MARCHAMP
Tél : 04 74 39 84 09

Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

Date de la convocation :

Commune de MARCHAMP

27 Janvier 2022

Affichage de la convocation :

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 Janvier 2022

31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MARCHAMP, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean MARCELLI, Maire.

PRESENTS : Gilles BLANC-BENON, Martial BONNARD, Jean-Paul DASSIN, Christian GUIGARD, Dany JOSEPH, Jean MARCELLI, Christophe PERRET, Gérard SIRVEN, Claire RAMONDOT, Yann RAMONDOT arrivé à 20h30.

Nombre de conseillers :

en exercice : 11
présents : 10
procurations : 0
absents : 0
votants : 10

ABSENT EXCUSE : Michel BABOLAT.

Procuration : néant

Madame Claire RAMONDOT a été élue secrétaire de séance.

1. Orientations budgétaires d'investissement 2022

Le maire présente la liste des investissements qu'il propose de mener cette année au Budget Principal de la commune. Il indique également les investissements terminés non encore réglés ou non encore facturés et dont la dépense sera imputée en section d'investissement 2022 du Budget Principal :

N°Opération	Intitulé	Etat	Montant
10	Piste forestière	Réalisée	21000 €
11	PCS	En cours	3300 €
12	Mare forestière	A réaliser	900 €
13	Eglise et façade Cure	A réaliser	6800 €
14	Bâtiment musée	A réaliser	5000 €
15	Salle des fêtes	En cours	18400 €
16	Cadastre	En cours	1100 €
17	Archives	A réaliser	1700 €
18	Parkings	A réaliser	124500 €
19	Eclairage public	A réaliser	23300 €
20	Terrain de voirie	A réaliser	10000 €
21	Bois et forêt	A réaliser	4000 €
22	Rénovation appart. mairie	A réaliser	25000 €
23	Réhabilitation chemins	A réaliser	5000 €

Le montant global des crédits à ouvrir s'élève donc à 250 000 €

Le maire invite les élus à faire part de leurs remarques : concernant la salle des fêtes, les élus proposent de ne pas modifier l'abonnement électrique.

Concernant le parking de Cerin, le maire indique qu'un bornage contradictoire devra être réalisé. Par la suite, il sera probablement nécessaire de déposer une demande de Permis d'Aménager, il est donc urgent de reprendre RDV avec l'Agence d'Ingénierie.

Le maire présente également les projets à venir pour l'année 2022 en investissement au Budget Eaux et Assainissement :

Intitulé	Etat	Montant
Remise en état réservoir AEP	A réaliser	4100 €
Numérisation des réseaux AEP et AC	En cours	7000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des Restes à Réaliser en Investissement comme présentés, au Budget Principal et au Budget Eaux et Assainissement
- **DECIDE** de ventiler les Restes à Réaliser au Budget principal en 23 opérations
- **DECIDE** que le Budget primitif 2022 du Budget Principal uniquement sera voté par opération.

2. Projet de sonorisation de la salle des fêtes

Le maire rappelle que les élus avaient eu pour projet de sonoriser la salle des fêtes. L'électricien qui a réalisé les travaux de rénovation a déjà prévu les sorties audio. Le maire présente le devis de la société ATME Deschamps pour la sonorisation interne et externe de la salle, qui s'élève à 2818 € HT, soit 3381.60 € TTC. Les élus s'accordent sur le caractère indispensable de cette installation.

Au regard de ces éléments, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de passer commande d'une prestation de sonorisation de la salle des fêtes à l'entreprise ATME Deschamps pour un montant total TTC de 3381.60 €
- **CHARGE** le maire de toutes sujétions en lien avec cette décision.

Les élus soulignent que la salle du conseil municipal avait été sonorisée par la Maison de l'Informatique lors de sa rénovation et qu'il serait bon de reprendre contact avec cette dernière car l'installation ne fonctionne pas.

3. Amélioration énergétique de l'appartement communal

Arrivée de M. Yann RAMONDOT

Le maire présente le rapport établi par l'ALEC01 étudiant le potentiel d'amélioration énergétique de l'appartement sis au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie. Il détaille ainsi les travaux préconisés, l'analyse économique du potentiel d'économie d'énergie, les solutions de chauffage et production d'eau chaude à mettre en œuvre et enfin la synthèse des travaux et des aides financières.

Il propose aux élus de débattre de la poursuite du projet de rénovation de cet appartement.

A l'énoncé du montant élevé des travaux prévus par l'ALEC01, les élus estiment qu'il serait trop onéreux de rénover cet appartement pour en faire un logement aux normes. Ils préconisent de simplement le remettre aux normes électriques pour éviter tout risque de sinistre sur le bâtiment. Et de réfléchir par la suite à une location meublée de tourisme sur la période estivale pour éviter la problématique du chauffage. Par ailleurs, plusieurs élus rappellent que cet appartement se situe à l'aplomb de la salle des fêtes, ce qui constitue une nuisance sonore importante lorsque celle-ci est louée.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, **le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De **ne pas donner suite** à l'étude de potentiel d'amélioration énergétique présentée par l'ALEC01 pour l'appartement sis au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie,
- De **charger** le maire de toute sujétion en lien avec cette décision.

 **Questions diverses n'emportant pas de décision délibérative**

- **Demande d'installation d'un tuyau Chemin d'exploitation du clos**

Demande de Mickaël Babolat qui voudrait canaliser l'eau qui traverse le chemin : le Conseil refuse unanimement la demande.

- **Préparation du PCS**

Présentation de l'obligation de réaliser un Plan communal de sauvegarde : à débiter dès réception des documents du bureau d'études. Réunion pour mise en place fin mars.

- **Demandes d'autorisation d'urbanisme délivrées depuis le 09/12/21**

CUb de M. Patrick GROS pour la réalisation d'un abri à véhicules déposée le 27/01/2022

- **Tirage au sort des coupes dimanche 30 janvier 2022**
- **Rue du Creux-Perret : problème de la sortie sur la départementale – devis Lineax 715 € HT.**

Les élus décident de ne pas donner suite et d'effectuer le marquage et la pose du panneau en interne.

Un courrier sera envoyé à M. Jean Blanc-Benon lui demandant de tailler sa haie car elle déborde sur la route d'au moins 15 cm.

- **Dysfonctionnement du chauffage installé par la SAS Lagrange** : si l'entreprise persiste à ne pas répondre, de même que le fabricant, la commune activera sa protection juridique
- **Signalement Jean-Marc MOYRET** : son étable semble abriter des moutons.

Ecrire à son liquidateur.

- A renouveler le bail de chasse en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h15.

Le maire, Jean MARCELLI